

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA COMPARUTION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS MARITIMES DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Comme on rapportait récemment que le département américain du Travail, le FBI et la Gendarmerie royale du Canada s'intéressent à l'activité du Syndicat international des Marins aux États-Unis et au Canada, le ministre consentirait-il à faire comparaître les administrateurs des syndicats des transports maritimes devant le comité permanent du travail et de l'emploi afin que les députés soient informés de leur gestion et des derniers événements?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en ce moment, il n'y a plus d'administrateurs des syndicats des transports maritimes, la loi ayant expiré le 31 décembre dernier. Néanmoins, j'attends des anciens administrateurs des Syndicats des transports maritimes un rapport portant sur leur activité jusqu'au 31 décembre. Ce rapport sera déposé. Même si leur mandat est expiré, il serait peut-être opportun qu'ils témoignent devant le comité, mais je ne puis me prononcer avant d'avoir reçu le rapport.

LE RAPPORT PICARD—LE DÉSACCORD ENTRE LES DÉBARDEURS ET LA FÉDÉRATION DES ARMATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Nous renseignerait-il quant à la nature du désaccord entre les débardeurs et la fédération des armateurs de Montréal au sujet du rapport Picard? S'applique-t-on à résoudre ce différend avant l'ouverture de la navigation ce printemps?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme la série de conventions collectives entre certains syndicats de l'Association internationale des débardeurs et la Fédération des armateurs, modifiées par le rapport Picard, ont pris fin le 31 décembre dernier, aucune convention collective n'est maintenant en vigueur. Les syndicats et la Fédération des armateurs ont entamé des négociations en vue d'une nouvelle série de conventions, et les recommandations du rapport Picard seront étudiées, comme on pouvait s'y attendre. Tout récem-

ment—la semaine dernière, en fait—j'ai chargé un haut fonctionnaire de mon ministère, M. Charles Poirier, de participer aux négociations. C'est le haut fonctionnaire de mon ministère au Québec et il devrait pouvoir seconder les parties dans leurs pourparlers et négociations.

L'OPPOSITION AU PROJET DE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Compte tenu de la violente opposition généralement manifestée au pays à l'égard du bill n° C-186, puis-je savoir si le ministre et le gouvernement ont l'intention de donner suite à la mesure législative?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, le bill a été déposé au comité du travail et de l'emploi de la Chambre. Il n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture. J'espère que le comité procédera le plus vite possible à des audiences, dès qu'il sera sur pied.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA LOI CONCERNANT LES TERRES ET L'ÉVALUATION DES MOYENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, puis-je poser ma question au premier ministre suppléant? Selon une directive ministérielle, à partir du 1^{er} avril, on aura recours à une évaluation des moyens dans le cas des anciens combattants qui veulent s'établir en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Compte tenu des injustices et des difficultés qui pourraient en résulter dans le cas de certains intéressés, le premier ministre songerait-il immédiatement à abroger cette directive?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la question de mon ami contenait l'exposé d'un fait que je vais déferer à mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, qui sera à la Chambre demain, je crois.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BURRARD DRY DOCK COMPANY LIMITED—CONTRAT RELATIF À LA TRANSFORMATION DE DESTROYERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des